



Tutélaire, mutuelle de prévoyance spécialiste du risque perte d'autonomie, illustre la non-lucrativité mutualiste en allouant, par 3 décisions exceptionnelles, 15 M€ à l'optimisation de la protection sociale de ses adhérents

Dans un contexte de tensions sur le coût de la vie, Tutélaire, la mutuelle de prévoyance spécialiste du risque perte d'autonomie, illustre la non-lucrativité mutualiste par 3 décisions majeures qui contribuent à améliorer la protection sociale de ses adhérents. La mutuelle va ainsi revaloriser ses prestations dépendance et offrir à ses adhérents des garanties et service de protection juridiques sans aucune augmentation des primes. Elle alloue également une dotation volontaire à la participation aux bénéfices supérieure à la dotation minimale réglementaire.

Actrice de l'économie sociale et solidaire, Tutélaire défend les valeurs mutualistes qui irriguent ses actions et sa stratégie d'entreprise à mission. L'une de ces valeurs est la non-lucrativité à laquelle la mutuelle est particulièrement attachée, et qu'elle met en pratique au seul profit de ses adhérents.

3 décisions stratégiques entérinées par son conseil d'administration incarnent cet engagement au cœur de l'identité de Tutélaire :

- En 2023 et pour la première fois, la mutuelle procédera à une revalorisation des rentes servies à ses adhérents reconnus dépendants, sans que celle-ci soit associée à une augmentation symétrique des primes. Le **conseil d'administration de la mutuelle a en effet décidé d'augmenter le montant des prestations dépendance sans mettre ses adhérents à contribution**. Cette revalorisation est estimée à 12 M€ pour 2023.
- **Tutélaire fera par ailleurs profiter gratuitement à ses adhérents d'une nouvelle offre de service et protection juridiques** qui sera assurée par sa filiale Solucia Service et Protection Juridique. Cette offre vient compléter **le contrat historique de ses 340 000 adhérents** qui économiseront ainsi 1 M€.
- Enfin, le conseil d'administration a décidé **d'aller au-delà de ses obligations** en dotant la participation aux bénéfices de 1,8 M€ de plus que le montant minimal réglementaire et de les distribuer immédiatement à ses adhérents sous forme de **remise sur les primes de leurs garanties décés**.

« Nos adhérents sont confrontés à la baisse de leur niveau de vie en conséquence du retour de l'inflation et des tensions sur les prix des fournitures d'énergie. Grâce à la remontée des taux obligataires qui allège nos engagements longs, nous sommes en capacité, non seulement de ne pas ajouter à leurs difficultés mais, au contraire, de les alléger tout en contribuant à améliorer leur protection sociale. » déclare le directeur général de la mutuelle, Jean-Marc Aussibal. « Ces décisions qui représentent des montants significatifs ont été prises à l'unanimité par un conseil d'administration enthousiaste. Parce que c'est notre conception de notre rôle et l'expression de notre approche de l'assurance de personnes à but non lucratif » complète Alain Payan, président de Tutélaire.



Contact presse

François-Xavier Raak

francois-xavier.raak@comfluence.fr

06 78 46 76 81

Chérifa Jemoui

cherifa.jemoui@comfluence.fr

À propos de Tutélaire : Fondée en 1907, Tutélaire est une mutuelle prévoyance experte de l'assurance dépendance. Elle conçoit, assure et distribue ses propres produits. Elle gère près de 400 000 contrats et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 71,2 millions d'euros.